



Senlis, le 23 mai 2025

## Objet : Soutenir la formation des techniciens de demain avec la taxe d'apprentissage 2025

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos entreprises partenaires.

Comme vous le savez, les obligations légales indiquent de verser une taxe d'apprentissage au titre de la formation des jeunes, afin de participer au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement initial technique et professionnel. A ce jour, vous avez versé la totalité de la taxe à l'URSSAF.

À partir du 26 mai jusqu'au 24 octobre, vous pourrez indiquer sur la plateforme SOLTÉA la répartition du solde (0.09%) des bénéficiaires de votre choix.

Le lycée Saint-Vincent proposant un enseignement technologique est habilité à percevoir le solde de la Taxe d'Apprentissage pour la formation :

### **BTS SIO - Services Informatiques aux Organisations Mention SLAM**

*1ère et 2ème année - 32 élèves - 2 majors de l'Académie*

A titre d'information, nous proposons aussi à la suite du BTS SIO, un cursus de niveau **LICENCE - Coordinateur de projets informatiques** en partenariat avec le certificateur Sup de Vinci du groupe Éminéo Éducation.

En versant votre solde de taxe d'apprentissage au Lycée Saint-Vincent, vous participez à la réussite professionnelle de nos étudiants et probables futurs collaborateurs.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre votre contribution en faveur de nos apprenants.

Nous vous remercions par avance de votre aide précieuse et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Madame Florence POIRIER  
Chef d'établissement

Monsieur AMMAR  
Responsable du pôle supérieur